

<p>Rapport 3-14 Avis sur Convention cadre Région Bourgogne-Franche-Comté/COMUE UBFC</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Formation-Recherche Rapporteur : Daniel Courjon</p>	<p>Séance plénière Mardi 27 juin 2017</p>

Le rapport soumis pour avis à la commission Formation-Recherche concerne la signature d'une convention-cadre entre la Région et la Communauté d'Universités et d'Établissements de Bourgogne-Franche-Comté, composée des universités UB, UFC et UTBM ainsi que des écoles d'ingénieurs : ENSMM, Agrosup, ENSAM (en cours d'intégration), et le groupe Burgundy School of Business.

Rappelons que la COMUE a été créée le 1^{er} avril 2015. Elle est le résultat d'une dynamique visant à fédérer les composantes universitaires dans la nouvelle région. Pratiquement, il s'agit d'une structure fédérale avec un pôle enseignement supérieur et un pôle recherche, visibles et structurants.

La décision de la Région d'apporter son soutien via la signature de cette convention-cadre est à souligner et le CESER ne peut que s'en féliciter. Cette initiative complète le projet I-Site (Initiatives Science, Innovation, Territoires, Économie) issu du Programme Investissements d'Avenir (PIA), dont la finalité est de clarifier et préciser la politique de site de la nouvelle région.

Plus précisément, cette convention vise à structurer l'écosystème « enseignement supérieur recherche innovation » régional, à amplifier l'attractivité du potentiel scientifique des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, à favoriser le continuum de la connaissance à la compétitivité économique, et enfin améliorer la vie des étudiants.

Le CESER ne peut qu'approuver cette approche régionale, même si certains éléments très précis sortent du cadre d'une convention-cadre alors que d'autres sont hors compétence de la Région. Ajoutons que **si l'innovation est le dénominateur commun entre la recherche universitaire et l'économie, les partenaires socio-économiques sont peu évoqués** dans cette convention-cadre **même s'ils sont bien présents au sein de l'I-Site.**

Le CESER saisit l'opportunité que constitue l'objectif mentionné dans la convention « *favoriser l'accès des jeunes aux études supérieures* » pour **manifester sa vive inquiétude concernant un sujet d'actualité : la sélection des dossiers d'admission par tirage au sort.** Certaines académies - telles Paris récemment - envisagent cette possibilité. **La commission Formation-Recherche craint que de telles pratiques qu'elle désapprouve unanimement fassent école.**

Parmi ses recommandations, le **CESER tient à insister sur la nécessité que la COMUE soit l'interlocuteur privilégié de la Région et joue le rôle de guichet unique.** Cette stratégie aura deux vertus, d'une part, une meilleure visibilité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. D'autre part en coordination avec l'I-Site, elle participera à l'effort de cohésion du milieu universitaire de la nouvelle région.

Cette cohésion est essentielle car auprès des 3 centres principaux que sont Belfort-Montbéliard, Besançon et Dijon (auquel on peut ajouter le sud-Bourgogne), il faut aussi compter avec les autres sites universitaires.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration d'Annick Guyenot, au nom de la CGT

« Favoriser l'accès des jeunes aux études supérieures » est l'objectif annoncé par la convention-cadre entre la Région et la Communauté d'Universités et d'Établissements de Bourgogne-Franche-Comté composée des universités UB, UFC et UTBM ainsi que des écoles d'ingénieurs : ENSMM, Agrosup, ENSAM et le groupe Burgundy School of Business.

La CGT partage cet objectif et réaffirme que l'enseignement supérieur doit être en mesure d'accueillir et de qualifier une majorité de chaque génération de jeunes ainsi qu'une part croissante de salariés. Cet objectif doit s'articuler avec ses responsabilités en matière de recherche scientifique.

Cela implique :

- des moyens financiers et humains conséquents à dégager par les pouvoirs publics, notamment dans le cadre du budget de l'État qui doit marquer l'éducation dont l'enseignement supérieur comme une priorité,
- de construire et d'équiper les établissements scolaires et d'enseignement supérieur,
- de développer la formation initiale et adaptée en assurant le maillage territorial indispensable à la proximité des besoins,
- d'assurer la gratuité totale des études avec le versement des aides financières nécessaires et l'augmentation des bourses pour assurer à tout étudiant son autonomie financière pour étudier.

En ce sens, la CGT soutient la commission Formation-Recherche dans sa réactivité unanime à condamner la sélection des dossiers d'admission par tirage au sort, et votera l'avis avec sa vision partagée pour favoriser l'accès de tous les jeunes aux études supérieures.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom des Établissements d'Enseignement supérieur

Naturellement je m'associe à l'avis que Daniel Courjon vient de présenter, avis sur la **convention engageant la Région BFC et l'Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC)**. J'ajouterai deux commentaires : l'un sur la forme, l'autre sur le fond :

1- Sur la forme : La convention est signée à la fois par l'UBFC qui fédère les établissements ESR de BFC et par chacun de ces mêmes établissements. Autrement dit, un même établissement signe deux fois, ce qui Juridiquement peut sembler saugrenu. De façon plus pragmatique, cette double signature peut être lue comme une reconnaissance, **par chaque établissement**, des objectifs définis et un engagement à en **faciliter la réalisation**.

2- Sur le fond : Cette convention est une excellente initiative, elle a notamment le mérite d'aborder deux sujets dont nous avons regretté l'absence dans le SRESRI (juin 2015) : celui de l'innovation et celui de la structuration du paysage ESR en BFC.

Premier sujet

- L'avis s'exprime sur ce point. La convention reconnaît que l'innovation est le pont incontournable entre ES, R et économie. Mais la capacité d'innovation est dépendante de la qualité des interactions entre acteurs économiques et acteurs académiques. Il serait donc pertinent d'associer le monde économique à certaines instances

. J'ajouterai que l'innovation se fait aussi par la mission de formation, dont la formation professionnelle, la convention mériterait d'être enrichie sur ce point

Deuxième sujet : structuration de l'ESR, un constat, un rappel, une conviction.

1- Un constat

R : *Sur ce point, je m'exprime à titre personnel. Mon parcours professionnel m'a permis d'avoir un recul sur le site BFC, de pouvoir le comparer au niveau national à d'autres sites et d'être souvent confrontée au regard que porte l'extérieur sur la qualité de l'ESR du site BFC. J'ai pu ainsi mesurer :*

- Combien chaque site national est spécifique
- Mesurer l'atout que représente le modèle de maillage territorial de l'ESRI sur l'ensemble de la BFC, modèle identifiant, parmi les 13 implantations, trois pôles majeurs Belfort-Montbéliard, Besançon, Dijon, chacun de ces trois pôles fonctionnant localement dans une logique de multipartenariat.
- Mesurer l'importance de poursuivre la dynamique collective engagée avec la création de l'UBFC.
- Et comprendre que le site BFC n'est pas dans la « short list » des sites sur le berceau desquels sont penchées les fées, sites sur lesquels reposent tous les espoirs
- Que le site est regardé à l'extérieur avec une curiosité qui n'est pas toujours bienveillante.

2- Un rappel

Le développement de l'ESRI engage une responsabilité fondamentale :

- Responsabilité vis-à-vis de l'étudiant, dont l'accueil du niveau L au Doctorat doit se faire dans un environnement scientifique répondant à des standards internationaux,
- Responsabilité vis-à-vis de la société, dont le développement économique et social implique l'insertion de diplômés formés en contact étroit avec une recherche de qualité et la création d'activités par valorisation, et transfert des résultats de cette recherche.

Les coopérations nationales et internationales sont essentielles pour la qualité scientifique et pour la mobilité étudiante. **Mais ces partenariats ne se décrètent pas, ils exigent attractivité et notoriété.**

En BFC, le rôle social est pregnant pour les universités (je ne détaillerai pas ici les caractéristiques du site), **y répondre c'est essentiel**, y répondre c'est veiller à la proximité, à la pluridisciplinarité, à un maillage territorial fin.

Les établissements d'ESR portent à plus de 80 % l'effort de recherche publique.

C'est sur ces critères que se joue la différence avec les « grandes universités » qui sur certains sites ne se préoccupent aucunement du maillage territorial et ne supportent que 25 % de l'effort de recherche publique.

3- Une conviction

En BFC, pour répondre à l'attente (pour faire le lien avec la suite de l'ordre du jour, je fais référence à une expression tarte à la crème), la question n'est pas de faire ou ne pas faire du *big*, mais de ne pas se tromper sur la définition du *beautiful* et réussir à fédérer les compétences dans un climat de confiance et de reconnaissance réciproque.

Pour répondre, aux responsabilités rappelées précédemment, la dynamique collective doit se poursuivre **en affirmant, et en reconnaissant**, les spécificités de chaque pôle et en développant des synergies et des complémentarités entre les pôles dans un climat de confiance.

Cette dynamique collective doit s'inscrire dans une vision de structuration territoriale s'appuyant sur le développement des trois pôles majeurs organisés en un réseau équilibré, **structuration dont la réussite conditionne l'avenir de l'ESRI en BFC**.

Je tiens à souligner que la convention va dans ce sens et reconnaît, le rôle stratégique de l'UBFC, *aujourd'hui sous statut de comue*, . Il revient à son CA de définir la stratégie à mettre en place en réponse aux attentes et de choisir, ensuite, dans la boîte à outils réglementaires, le meilleur outil pour la réussite ce projet si évolution il y a.

Je terminerai par une remarque et une requête à Madame la Présidente

– **Une remarque** que certains jugeront peut-être anecdotique, ce qu'elle n'est pas. J'ai récemment participé à un des ateliers SRADDET. Je ne développerai pas ici mes vives inquiétudes sur la méthode retenue. Je tiens cependant à exprimer **ma profonde réserve** sur le modèle d'organisation de l'ESRI présenté dans les conclusions de cet atelier. Une telle organisation serait lourde de conséquences sur l'avenir de l'ESRI, avenir alors fortement compromis sur la globalité de la région BFC. Je rappelle que mes propos n'engagent que moi. Contrairement à ce qui m'a été répondu, ils ne sont guidés ni par une réaction de défense ni de repli mais tout simplement par une conviction : l'université (dans sa définition large) est une richesse, un bien public dont le développement ne peut s'inscrire que **dans le seul respect de ses missions**.

Peut-être serait-il intéressant que le Ceser conduise une réflexion sur ce sujet, ce serait l'occasion d'appliquer à un cas concret les contributions que nous allons étudier dans la suite de l'ordre du jour ?

– **Une requête** : les réponses à différents appels à projets du PIA 3 se multiplient, les collectivités, dont la Région y sont souvent en partenariat aux côtés des acteurs académiques et économiques. Serait-il possible que ces réponses soient portées à la connaissance du Ceser ? *Et je fais le lien avec ce qui a été dit précédemment*. Sans doute que le Ceser, **sans sortir de son cadre de compétences**, serait force de recommandation auprès de la Région pour que soit privilégié le principe d'une réponse à l'échelle BFC.

*Ainsi aujourd'hui ne serait-il pas opportun que la réponse à appel de manifestation d'intérêt **TERRITOIRES D'INNOVATION DE GRANDE AMBITION** prenne la forme d'un grand projet de territoire reliant à **une grande orientation transition énergétique**, les différents volets de « spécialisation intelligente » ?*